

SINTO REPARE CREVAISON SPRAY - SA105016/A

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : SINTO REPARE CREVAISON SPRAY
Code du produit : SA105016/A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pour réparer les pneus. Seulement utiliser suivant le mode d'emploi sur l'aérosol.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SINTO , Parc d'Activité de Napollon , Avenue des Templiers , 13676 AUBAGNE CEDEX
Tél. : 04.42 18 59 59 Appel d'urgence 04.42.18.59.59
Télécopie : 04.42 18 59 60 ORFILA Tél : 01.45.42.59.59
E mail : fdds@brunel.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appel d'urgence 04.42.18.59.59 ORFILA Tél : 01.45.42.59.59
Société / organisme : INRS / ORFILA <http://centres-antipoison.net>

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Aérosol inflammable, Catégorie 1 (Aerosol 1, H222 - H229).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Extrêmement inflammable (F+, R 12).

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les sections 3 et 8).
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est utilisé sous forme d'aérosol.

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :

GHS02

Mention d'avertissement :

DANGER

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H222Aérosol extrêmement inflammable.

H229Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence - Généraux :

P101En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Prévention :

P210Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Conseils de prudence - Stockage :

P410 + P412Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

SINTO REPAIRE CREVAISON SPRAY - SA105016/A

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Inspirer les gaz nocifs de manière abusive peut être dangereux pour la santé.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	67/548/CEE	Nota	%
INDEX: 601-004-00-0 CAS: 106-97-8 EC: 203-448-7 REACH: 01-2119474691-32	GHS02, GHS04 Dgr Flam. Gas 1, H220	F+ F+;R12	C [1]	10 <= x % < 25
BUTANE (< 0.1 % 1,3-BUTADIENE)				
INDEX: 601-004-00-0 CAS: 75-28-5 EC: 200-857-2 REACH: 01-2119474691-32	GHS02, GHS04 Dgr Flam. Gas 1, H220	F+ F+;R12	C [1]	10 <= x % < 25
ISOBUTANE				
INDEX: 601-003-00-5 CAS: 74-98-6 EC: 200-827-9 REACH: 01-2119486944-21	GHS02, GHS04 Dgr Flam. Gas 1, H220	F+ F+;R12	[1]	10 <= x % < 25
PROPANE				
INDEX: 603_027_00_1 CAS: 107-21-1 EC: 203-473-3 REACH: 01-2119456816-28	GHS07, GHS08 Wng Acute Tox. 4, H302 STOT RE 2, H373	Xn Xn;R22	[1]	0 <= x % < 2.5
ETHYLENE-GLYCOL				
INDEX: 007_001_01_2 CAS: 1336-21-6 EC: 215-647-6 REACH: 01-2119488876-14	GHS05, GHS09, GHS07 Dgr Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1	C,N C;R34 N;R50	B	0 <= x % < 2.5
AMMONIAQUE				
INDEX: 1643_20_5 CAS: 1643-20-5 EC: 216-700-6	GHS07, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1	Xn,N Xn;R22 Xi;R38-R41 N;R50		0 <= x % < 2.5
N-OXYDE DE N,N-DIMÉTHYLDODÉCYLAMINE				

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

SINTO REPAIRE CREVAISON SPRAY - SA105016/A

En cas de contact avec la peau :

Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de malaise consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible). Si les symptômes persistent, dans tous les cas consulter un médecin.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

5.1. Moyens d'extinction

Si les aérosols sont exposés à un incendie : refroidir les produits d'une position protégée en aspergeant avec de l'eau.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau

- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)

- mousse

- poudres polyvalentes ABC

- poudres BC

- dioxyde de carbone (CO₂)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO₂)

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Les récipients d'aérosols qui explosent peuvent être propulsés à grande vitesse depuis le lieu de l'incendie. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

5.3. Conseils aux pompiers

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Si possible, arrêtez le courant de produit. Arroser d'une position protégée jusqu'à ce que les récipients soient refroidis. Si possible, portez les aérosols au dehors. Tenez le public à une distance.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les non-secouristes

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

SINTO REPAIRE CREVAISON SPRAY - SA105016/A

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.
Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Ne pas percer ou brûler même après usage.
Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.
Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.
Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la section 8.
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
Ne pas respirer les aérosols.
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.
Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.
Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Stockage dans un endroit sec, hors gel et bien ventilé.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2009/161/UE, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)
CASVME-mg/m3 : VME-ppm : VLE-mg/m3 : VLE-ppm :
107-21-1522010440

Notes :
Peau

SINTO REPAIRE CREVAISON SPRAY - SA105016/A

- France (INRS - ED984 :2012) :
CASVME-ppm :VME-mg/m3 : VLE-ppm :VLE-mg/m3 : Notes :TMP N° :
106-97-88001900----
107-21-1205240104*84-
- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :
CASTWA :STEL :Ceiling :Définition :Critères :
106-97-81000 ppm----
75-28-51000 ppm----
74-98-61000 ppm----
107-21-1--100--
- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 21/06/2010) :
CASVME :VME :Dépassement Remarques
106-97-81000 ml/m32400 mg/m3 4(II)DFG
75-28-51000 ml/m32400 mg/m3 4(II)DFG
74-98-61000 ml/m31800 mg/m3 4(II)DFG
107-21-110 ml/m326 mg/m32(I)DFG, H, Y

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

AMMONIAQUE ...% (CAS: 1336-21-6)

Utilisation finale :Travailleurs

Voie d'exposition :Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé :Effets systémiques à court terme

DNEL :6.8 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	6.8 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à court terme
DNEL :	36 mg de substance/m3

Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à court terme
DNEL :	47.6 mg de substance/m3

Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à long terme
DNEL :	14 mg de substance/m3

Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	47.6 mg de substance/m3

ETHYLENE-GLYCOL (CAS: 107-21-1)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Travailleurs

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

106 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à long terme
DNEL :	35 mg de substance/m3

Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	35 mg de substance/m3

SINTO REPAIRE CREVAISON SPRAY - SA105016/A

Utilisation finale :	Consommateurs
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à long terme
DNEL :	53 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	53 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à long terme
DNEL :	7 mg de substance/m3

Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	7 mg de substance/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

AMMONIAQUE ...% (CAS: 1336-21-6)

Compartiment de l'environnement :	Eau douce
PNEC :	0.001 mg/l

Compartiment de l'environnement :	Eau de mer
PNEC :	0.001 mg/l

Compartiment de l'environnement :	Eau à rejet intermittent
PNEC :	0.089 mg/l

ETHYLENE-GLYCOL (CAS: 107-21-1)

Compartiment de l'environnement :	Sol
PNEC :	1.53 mg/kg

Compartiment de l'environnement :	Eau douce
PNEC :	10 mg/l

Compartiment de l'environnement :	Eau de mer
PNEC :	1 mg/l

Compartiment de l'environnement :	Eau à rejet intermittent
PNEC :	10 mg/l

Compartiment de l'environnement :	Sédiment d'eau douce
PNEC :	20.9 mg/kg

Compartiment de l'environnement :	Usine de traitement des eaux usées
PNEC :	199.5 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

Ne pas vaporiser vers les yeux.

SINTO REPARE CREVAISON SPRAY - SA105016/A

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- PVA (Alcool polyvinylique)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

Pas nécessaire à une utilisation efficace. Laver les mains après contact avec la peau.

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Pas nécessaire à une utilisation efficace. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

- Protection respiratoire

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387 :

- A1 (Marron)

Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique :	Liquide Fluide. Aérosol.
Couleur :	Blanc
Odeur :	Spécifique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :Non concerné.
Pression de vapeur (50°C) :Non concerné.
Densité :0.75
Hydrosolubilité :Soluble.
Chaleur chimique de combustion :Non précisée.
Temps d'inflammation :Non précisée.
Densité de déflagration :Non précisée.
Distance d'inflammation :Non précisée.
Hauteur de flamme :Non précisée.
Durée de flamme :Non précisée.
Point d'éclair :< 0 °C
Inflammabilité :Extrêmement inflammable

9.2. Autres informations

COV (g/l) :	348.90
Pression à 20°C :	± 3.5 bar
Pression à 50°C :	< 10 bar
Contenance de l'eau :	Formulation à base d'eau

SINTO REPAIRE CREVAISON SPRAY - SA105016/A

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter :

- la chaleur
- des flammes et surfaces chaudes
- le gel

A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Conserver à l'écart de la chaleur et toute source d'ignition. Stockage dans un endroit sec, hors gel et bien ventilé.

10.5. Matières incompatibles

Il n'y a pas connu des matières avec lesquelles une réaction dangereuse peut se manifester.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

Le produit est stable. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

N-OXYDE DE N,N-DIMÉTHYLDODÉCYLAMINE (CAS: 1643-20-5)

Par voie orale :DL50 = 2700 mg/kg

Espèce : Souris

Par voie cutanée :

DL50 > 2000 mg/kg

Espèce : Rat

AMMONIAQUE ...% (CAS: 1336-21-6)

Par voie orale :

DL50 = 350 mg/kg

Espèce : Rat

Par inhalation :

CL50 = 7338 ppm

Espèce : Rat

ETHYLENE-GLYCOL (CAS: 107-21-1)

Par voie orale :

DL50 = 7712 mg/kg

Espèce : Rat

Par voie cutanée :

DL50 = 9530 mg/kg

Espèce : Lapin

SINTO REPAIRE CREVAISON SPRAY - SA105016/A

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Ethylène-glycol : Le contact avec la peau peut endommager l'eczéma.
Ammoniaque : Provoque de graves brûlures.
N-Oxyde de N,N-diméthylododécylamine : Irritation sévère de la peau (lapin).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Ethylène-glycol : Légère irritation.
Ammoniaque : Provoque des lésions oculaires graves.
N-Oxyde de N,N-diméthylododécylamine : Irritation sévère des yeux (lapin).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Ethylène-glycol : Non sensibilisant.
Ammoniaque : Non sensibilisant.
N-Oxyde de N,N-diméthylododécylamine : Pas de données disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

N-Oxyde de N,N-diméthylododécylamine : Pas de données disponibles.
AMMONIAQUE ...% (CAS: 1336-21-6)
Aucun effet mutagène.

ETHYLENE-GLYCOL (CAS: 107-21-1)

Aucun effet mutagène.

Cancérogénicité :

N-OXYDE DE N,N-DIMÉTHYLDODÉCYLAMINE (CAS: 1643-20-5)
Test de cancérogénicité : Négatif.

Aucun effet cancérogène.

AMMONIAQUE ...% (CAS: 1336-21-6)

Test de cancérogénicité :

Négatif.

Aucun effet cancérogène.

ETHYLENE-GLYCOL (CAS: 107-21-1)

Test de cancérogénicité :

Négatif.

Aucun effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction :

N-Oxyde de N,N-diméthylododécylamine : Pas de données disponibles.
AMMONIAQUE ...% (CAS: 1336-21-6)
Aucun effet toxique pour la reproduction

ETHYLENE-GLYCOL (CAS: 107-21-1)

Aucun effet toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Ammoniaque : Chez l'homme : Irritation du tractus respiratoire.
N-Oxyde de N,N-diméthylododécylamine : Pas de données disponibles.
Ethylène-glycol : Chez l'homme : Non repris pour toxicité pour certains organes. Chez les animaux : Pas d'effets connus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Ammoniaque : Chez l'homme : Non repris pour toxicité pour certains organes. Chez les animaux : Pas d'effets connus.
N-Oxyde de N,N-diméthylododécylamine : Pas de données disponibles.
Ethylène-glycol : Chez l'homme : Peut causer des lésions aux organes à une exposition prolongée ou répétée. (Organe cible: reins).

ETHYLENE-GLYCOL (CAS: 107-21-1)

Par voie orale : 150 < C <= 300 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Rat

Durée d'exposition : 28 jours

SINTO REPAIRE CREVAISON SPRAY - SA105016/A

OCDE Ligne directrice 407 (Toxicité orale à doses répétées - pendant 28 jours sur les rongeurs)

Danger par aspiration :

Ammoniaque : A des concentrations élevées : Peut provoquer une affection des poumons.

N-Oxyde de N,N-diméthylododécylamine : Pas de données disponibles.

Ethylène-glycol : Dans certains cas : Des troubles cardiaques et pulmonaires peuvent se produire.

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

AMMONIAQUE ...% (CAS: 1336-21-6)

Toxicité pour les poissons :

CL50 = 0.89 mg/l
Facteur M = 1
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :

CE50 = 110 mg/l
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 48 h

ETHYLENE-GLYCOL (CAS: 107-21-1)

Toxicité pour les poissons :

CL50 = 72860 mg/l
Espèce : Pimephales promelas
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :

CE50 > 100 mg/l
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues :

CEr50 = 6500 mg/l
Espèce : Pseudokirchnerella subcapitata
Durée d'exposition : 96 h

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Butane/Isobutane/Propane : Probablement biodégradable.

12.2.1. Substances

N-OXYDE DE N,N-DIMÉTHYLDODÉCYLAMINE (CAS: 1643-20-5)

Biodégradation :Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

AMMONIAQUE ...% (CAS: 1336-21-6)

Biodégradation :

Rapidement dégradable.

ETHYLENE-GLYCOL (CAS: 107-21-1)

Biodégradation :

Rapidement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Butane/Isobutane/Propane : N'est pas présumé être dangereux pour l'environnement aquatique.

Ethylène-glycol : Pas de bioaccumulation.

Ammoniaque : Faible.

N-Oxyde de N,N-diméthylododécylamine : Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

SINTO REPARA CREVAISON SPRAY - SA105016/A

Butane/Isobutane/Propane : En cas de décharge dans l'environnement, le produit dispersera rapidement dans l'atmosphère où ce produit est dégradé photochimiquement.
Éthylène-glycol : Complètement soluble dans l'eau.
Ammoniaque : Bien soluble dans l'eau froide.
N-Oxyde de N,N-diméthylododécylamine : Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ethylène-glycol : PBT/vPvB : Non.
Ammoniaque : PBT/vPvB : Non.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2013 - IMDG 2012 - OACI/IATA 2014).

14.1. Numéro ONU

1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN1950=AÉROSOLS inflammables

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



2.1

ADR/RID Etiquette : Limited Quantity : 2.1 n'est pas applicable.

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.EQ	Cat.	Tunnel
	2	5F	-	2.1	-	1L	190 327 344 625 E0	2	D

IMDG	Classe	2°Etiquette	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	2.1	See SP63	-	SP277	F-D,S-U	63 190 277 327 344 959	E0

IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ

SINTO REPAIRE CREVAISON SPRAY - SA105016/A

	2.1	-	-	203	75 kg	203	150 kg	A145 E0 A167 A145 A167 A802		
	2.1	Y20330	kg G	A145	E0			A167 A802		

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Aucune donnée n'est disponible

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 67/548/CEE et ses adaptations
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations
- Directive 75/734/CEE modifiée par la directive 2013/10/UE
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 618/2012
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour les produits suivants ou pour les substances de ces produits :

Ethylène-glycol

Ammoniaque

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Symboles de danger :



Extrêmement inflammable

Phrases de risque :

R 12

Phrases de sécurité :

S 16

S2

S 46

Extrêmement inflammable.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conserver hors de la portée des enfants.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S 51

SINTO REPAIRE CREVAISON SPRAY - SA105016/A

S9	Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S 23	Ne pas respirer les aérosols.
S 33	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

H220Gaz extrêmement inflammable.
H302Nocif en cas d'ingestion.
H314Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315Provoque une irritation cutanée.
H318Provoque des lésions oculaires graves.
H335Peut irriter les voies respiratoires.
H373Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H400Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 12Extrêmement inflammable.
R 22Nocif en cas d'ingestion.
R 34Provoque des brûlures.
R 38Irritant pour la peau.
R 41Risque de lésions oculaires graves.
R 50Très toxique pour les organismes aquatiques.

Abréviations :

DNEL : Dose dérivée sans effet.
PNEC : Concentration prédite sans effet.
ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.
IMDG : International Maritime Dangerous Goods.
IATA : International Air Transport Association.
OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.
RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.
WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).
GHS02 : Flamme.